

## BATIMENTS COMMUNAUX

### Mise en sécurité du foyer Louis Bertrand

- A) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- B) Avenant n°2 au marché de démolition, maçonnerie, menuiserie, bois, plomberie, chauffage
- C) Avenant n°2 au marché d'électricité

## EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

### I ) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en sécurité du Foyer Louis Bertrand

La ville d'Ivry-sur-Seine a décidé d'engager des travaux de mise en sécurité du bâtiment hébergeant le foyer Louis Bertrand.

Afin d'exécuter la maîtrise d'œuvre de cette opération, la Ville a lancé un marché selon la procédure adaptée.

A la suite de la consultation organisée, un marché a été passé avec le cabinet d'architecture Bernard Bauchet pour un montant forfaitaire provisoire de 48 140,00 € HT soit 57 575,44 € TTC (TVA : 19,6%) sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 490 000 € HT + 5,5% soit 516 950,00 € TTC. Ce marché a été notifié le 20 octobre 2006.

Le montant du marché doit être modifié en fonction des éléments suivants :

- Conformément à l'acte d'engagement, le forfait définitif est arrêté lorsque le maître d'œuvre s'engage sur le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase APD<sup>1</sup>. Ce coût a été validé par la Ville à hauteur de 530 000 € HT + 5,5% soit 559 150,00 € TTC.
- En cours de chantier, d'importants travaux supplémentaires (210 000 € HT + 5,5 % soit 221 550,00 € TTC) ont été nécessaires à la suite de sujétions techniques imprévues. Ces travaux supplémentaires ont nécessité un travail plus important sur une partie des missions de maîtrise d'œuvre.
- Le délai de réalisation des travaux prévus sur 8 mois a été prolongé de 6 mois, ce qui a entraîné une prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre.
- Le marché a été passé avec un taux de TVA de 19,6 %. Or, s'agissant d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux dans un bâtiment de logements, le taux de TVA est de 5,5 %.

En fonction de ces éléments, le montant du marché est réévalué à 72 896,32 € HT soit

---

<sup>1</sup> APD = Avant-projet définitif

76 905,62 € TTC.

Un avenant au marché initial doit donc être passé.

## **II) Pour les marchés de travaux relatifs à la mise en sécurité des parties communes du foyer Louis Bertrand**

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des lots du marché, lancé sous la forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, relatif à la mise en sécurité des parties communes du foyer logement Louis Bertrand, comme suit :

- Lot n°1 - démolitions, maçonnerie, menuiserie, bois, plomberie, chauffage - à la société SNERCT pour un montant de 179 000,69 € TTC,
- Lot n°2 - menuiseries extérieures, métallerie - déclaré infructueux,
- Lot n°3 - ascenseur - à la société CFA division de NSA pour un montant de 89 317,28 € TTC,
- Lot n°4 - peinture, sols souples et chauffage - à la société ADLVO pour un montant de 59 563,97 € TTC,
- Lot n°5 - électricité - à la Société ELALE pour un montant de 228 364,43 € TTC.

Le 29 janvier 2009, le Conseil Municipal a approuvé un premier avenant pour des travaux supplémentaires, d'un montant de 188 136,17 € TTC pour le lot n°1 et d'un montant de 16 597,98 € TTC pour le lot n°5.

Néanmoins, pour la bonne exécution du projet, un certain nombre de travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires suivant le détail ci-dessous :

### **Marché de démolitions, maçonnerie, menuiseries, bois, plomberie-chauffage (lot n°1)**

#### **a) Travaux liés aux intempéries de décembre 2008**

- La location complémentaire d'échafaudage pour les travaux de réfection de gaines d'ascenseur et de ravalement extérieur, suite aux intempéries du mois de décembre 2008 pour un montant de 3 428,75 € TTC ;
- Le doublage de mur par plaque de plâtre suite aux fuites occasionnées par le gel pour un montant de 2 297,26 € TTC ;
- La reprise de canalisation suite au gel pour un montant de 580,25 € TTC.

## **b) Travaux supplémentaires**

- Du fait des modifications de la gaine d'ascenseur (avenant n°1), les portes palières de la cabine d'ascenseur initialement prévues en applique ont dû être encastrées nécessitant la reprise des structures de l'ensemble des poutres palières pour un montant de 31 684,91 € TTC ;
- Le remplacement de vitrages cassés pour un montant de 506,40 € TTC ;
- Le remplacement de trappes de visite existantes sur les gaines techniques qui s'avèrent, après contrôle, non conformes pour un montant de 751,90 € TTC ;
- Pour des raisons d'hygiène, dépose d'anciens WC et bouchonnage pour un montant de 1242,71 € TTC ;
- Le remplacement d'une porte coupe feu cassée suite à une intervention du service d'urgence de la Ville pour un montant de 2 227,42 € TTC.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 42 719,60 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 409 856,44 € TTC.

**L'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.**

### **Marché d'électricité (lot n°5)**

Les travaux d'électricité relatifs à la mise en conformité des parties communes du foyer Louis Bertrand incluent la dépose de l'ensemble des compteurs des logements (28 logements) pour être remplacés par un compteur unique. De ce fait, l'organisme nommé « Consuel », chargé de valider cette mise en conformité, nous impose d'effectuer ces travaux à l'intérieur de chaque logement.

Sur 28 logements, 14 dont les installations étaient obsolètes ont fait l'objet d'une dépose complète sans remplacement, et 14 qui disposaient d'installations conservables nécessitaient juste une mise aux normes des disjoncteurs (objet de l'avenant n°1).

Parmi ces derniers logements, l'un considéré comme un deux pièces ne l'était pas, puisqu'il s'agissait en fait de deux studios indépendants. Aussi, il est nécessaire de mettre aux normes ce logement supplémentaire pour un montant de 1 777,96 € HT, soit 1 875,75 € TTC.

En plus, pour ces 15 logements, il est nécessaire de faire homologuer les travaux d'installation par un organisme certificateur appelée « Consuel » pour un montant de 1 189,49 € HT, soit 1 254,91 € TTC.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 130,66 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 248 093,97 € TTC.

**L'augmentation du montant des travaux étant supérieure à 5 % par rapport au montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été requis.**

Je vous propose donc d'approuver les trois avenants relatifs à l'opération de mise en sécurité du foyer Louis Bertrand, comme suit :

- l'avenant n°1, d'un montant de 24 756,32 HT, au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architecture Bernard Bauchet,

- l'avenant n°2, d'un montant de 42 719,60 € TTC, au marché de travaux démolitions, maçonnerie, menuiserie, bois, plomberie, chauffage conclu avec la société SNERCT (lot n°1),

- l'avenant n°2, d'un montant de 3 130,66 € TTC, au marché de travaux électricité conclu avec la société ELALE SAS (lot n°5).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : avenants

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Mise en sécurité du foyer Louis Bertrand**

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 20, 28 et 74,

vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

vu la notification en date du 20 octobre 2006 par laquelle la ville d'Ivry-sur-Seine a attribué le marché passé selon une procédure adaptée, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du foyer Louis Bertrand au cabinet d'architecture Bernard Bauchet,

considérant que le montant forfaitaire provisoire initial du marché susvisé s'élevait à 57 575,44 € TTC sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevant à 516 950,00 € TTC,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine a validé le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase APD (avant-projet définitif) à hauteur de 559 150,00 € TTC,

considérant que les travaux supplémentaires réalisés en cours de chantier dus à des sujétions techniques imprévues ont entraîné une augmentation de la mission de maîtrise d'œuvre,

considérant que le marché a été passé avec un taux de TVA s'élevant à 19,6 % et que le taux de TVA applicable pour des travaux dans un bâtiment de logements s'élève à 5,5 %,

considérant que l'augmentation du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 24 756,32 € HT et nécessite de passer un avenant au marché initial,

considérant que s'agissant d'un avenant à un marché passé selon une procédure adaptée, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis,

vu l'avenant n°1 ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 30 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 24 756,32 € HT au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en sécurité du foyer Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine conclu avec le cabinet Bernard Bauchet et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Mise en sécurité du foyer Louis Bertrand**

Avenant n°2 au marché de démolitions, maçonnerie, menuiserie, bois, plomberie, chauffage

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 17 avril 2008 approuvant l'attribution du marché de démolitions, maçonnerie, menuiserie, bois, plomberie, chauffage (lot n°1) à la société SNERCT dans le cadre des travaux de mise en sécurité du foyer Louis Bertrand,

considérant que le montant initial du marché s'élevait à 179 000,69 € TTC,

vu sa délibération en date du 29 janvier 2009 approuvant l'avenant n°1 au marché susvisé pour un montant de 188 136,15 € TTC,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux complémentaires d'un montant total de 40 492,51 € HT, soit 42 719,60 € TTC nécessitent de passer un avenant n°2 au marché initial "démolitions, maçonnerie, menuiseries, bois, plomberie, chauffage" avec la société SNERCT,

considérant que l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été **sollicité**,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du **17 septembre 2009**,

vu l'avenant n°2 ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 30 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 40 492,51 € HT, soit 42 719,60 € TTC au marché de démolitions, maçonnerie, menuiseries bois, plomberie, chauffage (lot n°1) conclu avec la société SNERCT dans le cadre des travaux de mise en sécurité des parties communes du foyer logement Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009

**BATIMENTS COMMUNAUX**  
**Mise en sécurité du foyer Louis Bertrand**  
Avenant n°2 au marché d'électricité

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 17 avril 2008 approuvant l'attribution du marché d'électricité (lot n°5) à la société ELALE SAS dans le cadre des travaux de mise en sécurité du foyer Louis Bertrand,

considérant que le montant initial du marché s'élevait à 228 364,43 € TTC,

vu sa délibération en date du 29 janvier 2009 approuvant l'avenant n°1 au marché susvisé pour un montant de 16 597,98 € TTC,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que les travaux complémentaires d'un montant total de 2 967,45 € HT, soit 3 130,66 € TTC nécessitent de passer un avenant n°2 au marché initial "électricité" avec la société ELALE SAS,

considérant que, ce montant étant supérieur à 5 % du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'appel d'Offres a été requis,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du **17 septembre 2009**,

vu l'avenant n°2 ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 30 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 2 967,45 € HT, soit 3 130,66 € TTC au marché d'électricité dans le cadre des travaux de mise en sécurité des parties communes du foyer logement Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009